

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FROZEN MIENMANI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHATEAU, Lot 3163, Ilot 229

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/10/ 2022 , et enregistrés au CEPICI le 02/11/ décembre 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FROZEN MIENMANI »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
- IMPORTATION DE VIANDE CONGELEE.

Et pour la réalisation de l'objet social

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
CHATEAU, Lot 3163, Ilot 229

Dirigeant(s) Mme N'DA N'GOTTA GISELE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11512 du 16/12/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°72222/GTCA/RC/2022 du 16/12/2022

